



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

PLAN DE MOBILITE

Rapport de présentation

Tome 5. Indicateurs

Document pour arrêt



EcoVia SCOP SARL
Europôle de l'Arbois – Bât Marconi – Avenue Louis Philibert
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 12 53 31 – contact@ecovia.fr – www.ecovia.fr
SIRET : 483 216 792 00026 – APE : 7112B

1. Cadre législatif

Conformément à l'article R151-3 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du plan de mobilité (PDM), au titre de l'évaluation environnementale :

1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du Code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 du Code de l'urbanisme au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 du Code de l'urbanisme et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29 du Code de l'urbanisme. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

Sommaire

1. Cadre législatif	2
2. Les différents types d'indicateurs de suivi.....	4
3. Indicateurs issus des PCAET du SIMOUV	4
3.1. PCAET de la CAVM	4
4. Propositions d'indicateurs	5
5. Modalités de suivi	6

2. Les différents types d'indicateurs de suivi

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et surveillées pour suivre l'évolution environnementale du territoire.

Plusieurs méthodes de classification des indicateurs existent, notamment celles établies par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) qui fait référence. De ce son côté, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire propose aussi de suivre des indicateurs d'état, de pression et de réponse :

- Les **indicateurs d'état**. En matière d'environnement, ils décrivent l'état de l'environnement du point de vue de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits. Exemple : Taux de polluants dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol, etc.
- Les **indicateurs de pression**. Ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : Évolution démographique, Captage d'eau, Déforestation, etc.
- Les **indicateurs de réponse**. Ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs. Exemple : Développement des transports en commun, Réhabilitation du réseau d'assainissement, etc.

Dans le tableau présenté en page suivante, les indicateurs sont classés selon ces 3 catégories élémentaires. De plus, il est précisé qu'il a été proposé un nombre d'indicateurs limité, facilement mobilisables, et les plus pertinents possibles pour compléter les indicateurs déjà associés aux actions du PDM.

3. Indicateurs issus des PCAET du SIMOUV

Les deux EPCI formant le SIMOUV : la CA Porte du Hainaut (CAPH) et la CA Valenciennes Métropole (CAVM) ont approuvé un PCAET avec de nombreuses actions (138 pour la CAVM et 24 programmes d'actions pour la CAPH).

Ces actions étant suivies par des indicateurs de suivis, il a été jugé pertinent de reprendre certains de ces indicateurs dans le cadre de l'évaluation environnementale du PDM dans une optique de mutualisation, ci-dessous la liste de ces indicateurs ainsi que l'action des PCAET correspondantes :

3.1. PCAET de la CAVM

Indicateurs de suivi	Fiche action du PCAET
Nombre de trajets (aller-retour) réalisés en covoiturage par an	39. Covoiturage pour les déplacements professionnels, Association La Pose
Nombre de places de covoiturage supplémentaires créées	40. Réalisation d'aires de covoiturage sur le territoire
km d'aménagements cyclables	47. Réalisation d'aménagements cyclables sur le territoire
Nombre de places de stationnement vélos créées	48. Intégrer la création d'un local vélo lors des réhabilitations des logements sociaux
Nombre de livraisons réalisées en vélos	52. Mise en place de vélos coursier à Valenciennes
Distances parcourues en km en vélos	
Taux de véhicules propres de la flotte SIMOUV (par type d'énergie)	57. Renouvellement du parc roulant du SIMOUV
Nombre de stations GNV	58. Promotion et accompagnement de l'usage du bio méthane au travers du GNV (véhicules de services, transport en commun, véhicules à usages techniques...)
Taux de véhicules électriques des flottes	61. Acquisition de véhicules électriques et installation de bornes de recharge par des collectivités et entreprises 63. Installation de bornes publiques supplémentaires et promotion du service de charge Pass Pass Electrique
Nombre de bornes de recharge électriques installées	

Kilomètres remis en navigation	64. Remise en navigation du canal Condé-Pommeroeul 65. Actions de VNF sur l'axe navigable Escaut
Trafic fluvial (t.km)	
Nombre de chargements/déchargements de containers au port de St Saulve	

4. Propositions d'indicateurs

Le tableau ci-après liste, pour les différentes thématiques environnementales étudiées, une première série d'indicateurs identifiés comme étant intéressants pour le suivi de l'état de l'environnement du territoire. Ils permettent de mettre en évidence des évolutions en matière d'amélioration ou de dégradation de l'environnement, sous l'effet notamment des aménagements prévus par le PDM.

Il est proposé que ces indicateurs soient mis à jour selon des périodicités variables. Certains indicateurs sont déjà suivis dans le cadre de la mise en œuvre du PDM. Ils sont repérés dans le tableau ci-dessous en caractère bleu.

Thématiques environnementales	Indicateurs/Variables	Type d'indicateurs	Source	Fréquence de suivi	Valeur t0
Qualité de l'air & santé	Mesures des GES émis annuellement (en tonnes équivalent CO ₂) par le secteur des transports routiers	État	ATMO HDF, Observatoire e climat HDF	Annuel	645 kteqCO ₂ (2018)
	Mesures des NOx émis annuellement (en tonnes équivalent CO ₂) par le secteur des transports routiers	État	ATMO HDF, Observatoire e climat HDF	Annuel	4060 t (2020)
	Nombre de dépassements annuels de la valeur limite réglementaire en NO ₂	État	ATMO HDF, Observatoire e climat HDF	Annuel	0 (2018)
	Nombre de dépassements annuels de la valeur limite réglementaire en PM _{2,5}	État	ATMO HDF, Observatoire e climat HDF	Annuel	0 (2018)
Nuisances sonores	Linéaire des différentes catégories de voies selon le classement sonore des infrastructures DDT	État	DDTM59	2 ans	Voir EIE
	Nombre de points noirs du bruit (PNB) recensés sur le territoire	État	DDTM59	5 ans dans le cadre de la révision des cartes de bruit du PPBE.	Voir EIE
	Part de la population exposée à des niveaux de bruit supérieurs aux limites réglementaires	État	CAVM CAPH		4834 (2021)
Maîtrise de la demande énergétique	Nombre de trajets (aller-retour) réalisés en covoiturage par an	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	5 ans	A définir dans le PDM
	Nombre de places de covoiturage supplémentaires créées	État	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Longueur d'aménagements cyclables créés	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	5 ans	A définir dans le PDM

	Nombre de places de stationnement vélos créées	État	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Nombre de livraisons réalisées en vélos	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	5 ans	A définir dans le PDM
	Taux de véhicules propres de la flotte SIMOUV (par type d'énergie)	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Nombre de stations GNV	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Nombre d'employeurs ayant mis en place un PDMe et nombre de salariés employés au sein de ces entreprises	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	5 ans	A définir dans le PDM
	Kilomètres remis en navigation	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Trafic fluvial (t.km)	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Nombre de chargements/déchargements de containers au port de St Saulve	Réponse	SIMOUV CAVM CAPH	Annuel	A définir dans le PDM
	Consommation énergétique du territoire par le secteur du transport routier	État	ATMO HDF	5 ans	2565 GWh (2018)
	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du secteur routier	Réponse	ATMO HDF, Observatoire climat HDF	5 ans	0,3 GWh (2018)
Impact des infrastructures	Évolution de l'artificialisation des sols (extension en ha) liée aux nouvelles infrastructures de mobilité	Pression	SIMOUV CAVM CAPH	5 ans	A définir dans le PDM
	Part des continuités écologiques fragmentée par de nouvelles infrastructures routières	Pression	SIMOUV CAVM CAPH	5 ans	A définir dans le PDM
	Part des nouvelles infrastructures concernées par l'atlas des zones inondables	État	DREAL	5 ans	A définir dans le PDM
	Part des mortalités d'espèce sur les infrastructures créées ou réaménagées	Pression	SIMOUV CAVM CAPH	A déterminer	A définir dans le PDM

5. Modalités de suivi

Le suivi du PDM comprend :

- le calcul des indicateurs ;
- leurs interprétations ;

- les propositions éventuelles de mesures correctrices à apporter.

Il sera réalisé dans le délai légal imparti de 5 ans à compter de la date d'approbation du PDM. Il pourra être réalisé par un spécialiste de l'environnement, ou une autre structure compétente en la matière.